

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 64 (1991)

Heft: 6

Artikel: Petit lexique

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-129189>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PETIT LEXIQUE

Le **Parc Scientifique** est un site de plusieurs hectares à proximité immédiate d'un centre scientifique ou technique (université, école d'ingénieurs, institut, etc.), dont la vocation est d'accueillir des entreprises souhaitant collaborer étroitement avec ce centre. Les promoteurs du Parc ont pour objectif de favoriser le «transfert de technologies».

Exemples : le Parc Scientifique de Cambridge en Angleterre, le Parc Scientifique de Dortmund en Allemagne et le Parc Scientifique de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne à Ecublens.

Le **Parc Technologique** est un site de plusieurs hectares ayant pour vocation d'accueillir des entreprises qui consacrent une part importante de leurs activités à la recherche et au développement, en liaison avec un ou plusieurs centres scientifiques ou techniques. Les promoteurs du Parc ont alors pour objectif d'obtenir des effets dits de «synergie».

Exemples : le Research Triangle Park de Caroline du Nord aux USA, le Parc de Sophia-Antipolis dans le Sud de la France et le Parc Technologique de Suisse latine à Yverdon-les-Bains.

La **Technopole** est une ville de plus de 100'000 habitants, qui a choisi le domaine technologique (science et industrie) comme priorité de développement économique.

Exemples : Montpellier L.R. Technopole (Cap Alpha, Euromédecine, Agropolis, Parc du Millénaire, Héliopolis), Nantes Atlanpole (agro-alimentaire, informatique, nouveaux matériaux, génie médical) et Technopole Metz 2000 (télécommunications, informatique, électronique, électrotechnique).

Le **Technopôle** recouvre deux conceptions :

— soit il reprend certains des objectifs des parcs scientifiques ou technologiques, mais à l'échelle d'un ou de quelques bâtiments et est généralement orienté sur une technologie spécifique.

Exemples : les projets de Technopôle de Martigny, piloté par le Centre de recherche et d'enseignement en énergie et technique municipales (CREM) et le Technopôle de la ville de Berne (télécommunications).

— soit il s'agit d'un regroupement d'entreprises, dans la dynamique d'un ou plusieurs industriels en forte croissance, qui jouent un rôle de chefs de file.

Exemples : le Centre de technologies nouvelles (CTN) à Genève, le Technopôle à Sierre.

Le **Business Park** accueille indifféremment sur un même site des activités du secteur tertiaire et offre aux entreprises divers services de logistique. Son seul point commun avec les modèles précédents est l'aspect immobilier.

Exemples : le Universal Business Park de Lausanne et l'International Business Park d'Archamps en France.

Le **Business Center** est au Business Park ce que le Technopôle est au Parc scientifique et technologique.

Exemples : les World Trade Centers de New York, Genève, etc.

Le **Futuroscope** est un concept hybride composé à la fois d'éléments d'un parc technologique, voire d'un Business Park, et d'éléments de parcs d'attractions du type Epcott Center à Orlando en Floride ou Cité des Sciences de la Villette à Paris.

Exemples : le Futuroscope de Poitiers en France et le projet de Futuroscope de Collombey-Muraz en Valais.

Tous les autres : Centre artisanal et technologique, High-tech center, Science park, etc., sont de simples récupérations immobilières d'un concept marketing porteur.

«**Parc Scientifique et Technologique, Y-Parc**» est une société anonyme de droit privé, dont le but est le développement économique dans le domaine technologique, au profit d'une vaste région en Suisse.

Concrètement, elle travaille sur trois axes :

- promouvoir un parc scientifique et technologique;
- coordonner un réseau de transfert de technologies;
- soutenir de nouveaux services orientés vers l'industrie.

QUATRIÈME GÉNÉRATION

«Nous sommes à Yverdon dans un parc technologique de la quatrième génération: la zone industrielle étant la première. Les pionniers de Sophia Antipolis et du Berkeley Park, la deuxième. Et la troisième s'est développée dans les années 70 à 80, durant lesquelles il ne s'est pas passé grand-chose. Elles sont toutes fondées sur le *technology push*.

Notre intention n'est pas de créer un ghetto technologique, mais bien un site-pilote, générateur de nouvelles entreprises de pointe. Nous misons

sur un objectif qualitatif, et non quantitatif.»

Les promoteurs d'Y-Parc désirent favoriser des entreprises peu polluantes, consommant peu d'énergie, à forte valeur ajoutée.

Enfin, ils ne conçoivent pas leur cité sur un modèle mixte, genre campus. L'idée est plus d'utiliser l'infrastructure existant à Yverdon, du secrétariat aux hôtels.

VISION D'AVENIR?

On peut se demander quel impact – esthétique, économique et écologi-

que – aura Y-Parc lorsqu'il se sera étendu sur les cinquante hectares dont il dispose.

La ligne développement typiquement suisse du *Bottom up* a l'avantage de la souplesse. Mais l'absence de plan directeur quant à l'extension d'un projet de cette importance paraît quelque peu légère. Il serait urgent d'aviser!

Marie-Christine Petit-Pierre